



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Budget : services extérieurs

Question écrite n° 6359

Texte de la question

M. Jean Auclair attire l'attention de M. le ministre du budget sur la situation née à Aubusson du rattachement des contributions indirectes aux services des douanes à compter du 1er janvier 1993. Devant l'absence de bureau des douanes à Aubusson, les services des contributions indirectes ont été centralisés à Guéret. Cette situation contraint de nombreux habitants de l'arrondissement d'Aubusson à effectuer le déplacement jusqu'à Guéret. Il lui demande s'il envisage la réouverture d'un service des contributions indirectes à Aubusson.

Texte de la réponse

La disparition des contrôles aux frontières intracommunautaires au 1er janvier 1993 a impliqué de nouvelles modalités de gestion de la fiscalité indirecte et, par conséquent, une adaptation des structures et des missions de certaines administrations financières. Comme le note l'honorable parlementaire, les missions relatives aux contributions indirectes ont été transférées à la direction générale des douanes et droits indirects. La plupart des services des impôts chargés jusqu'ici de la gestion et du recouvrement des contributions indirectes ont en principe été concernés par ce transfert. À cette occasion, le service d'assiette des contributions indirectes d'Aubusson, occupé par un agent, a été rattaché au bureau des douanes de Guéret, structure douanière la plus proche. Cette mesure, dictée par des impératifs fonctionnel et budgétaire, permet de regrouper des services des contributions indirectes dans les locaux où se trouve le receveur des douanes qui dispose de l'autorité hiérarchique. Elle a de plus le mérite de rendre possible des contrôles sur les redevables, difficiles à réaliser dans le cas de postes tenus par un seul agent. Ce transfert de service n'affecte cependant pas la qualité et la proximité du service rendu aux administrés dans la mesure où un service d'assiette ne nécessite pas, compte tenu de la nature même de ses activités, d'ouverture permanente au public. Par ailleurs, pour tenir compte des besoins exprimés par les usagers, l'administration des douanes a procédé dès le mois de janvier 1993 au recrutement d'un correspondant local chargé d'assurer le recouvrement des contributions indirectes à Aubusson. Cette organisation concilie le maintien d'un service public en milieu rural et le souci d'une saine gestion des moyens de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Auclair Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6359

Rubrique : Ministères et secrétariats d'État

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3273

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4612